



DÉCISION DU MAIRE

Décision n° 100/2026

OBJET : Fixation du tarif de la sortie séniors « Art et Histoire au fil de Loing » prévue le 10 septembre 2026

Le Maire de Morangis,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

Vu la délibération n°014/2026 du Conseil municipal du 13 avril 2026, portant délégation de pouvoirs au Maire,

Considérant la volonté de la Municipalité de proposer une sortie culturelle à Thomery et Moret-sur-Loing (Seine-et-Marne) pour 50 séniors le 10 septembre 2026,

Considérant le programme de cette journée :

- Visite guidée du Château Rosa Bonheur à Thomery
- Déjeuner au restaurant La Palette à Moret-sur-Loing
- Visite guidée de la Cité médiévale de Moret-sur-Loing

Considérant le coût total de cette sortie (transport en car compris) d'un montant de 3 547 euros TTC (trois mille cinq cent quarante-sept euros).

Considérant qu'il y a lieu de fixer un tarif pour les participants à cette sortie,

Article 1 : DECIDE de fixer un tarif de 65 € (soixante-cinq euros).

Article 2 : DIT que les dépenses et recettes seront inscrites au budget primitif.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise au Représentant de l'État du département et au Responsable du service de gestion comptable de Palaiseau.

Fait à Morangis, le 21 mai 2026

Madame le Maire,
Brigitte VERMILLET

Décision certifiée exécutoire

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

